



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	ecureuil B3 bleu F-GSOE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	onf	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
22/09/2017	VALGENESTRE	LE BERENGER		6		1 CHARGE POUR LE BARRAGE BOIS ET 5 A DESCENDRE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

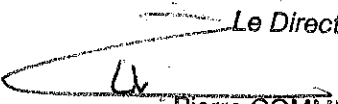
Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

*Le Directeur,*  
  
 Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national